

## Audience DRCPN Protocole APST



Lundi 27 novembre, une délégation du SNAPATSI composée de Bénédicte VERDIN, secrétaire générale adjointe, Hugues THIBAUT secrétaire national chargé des personnels techniques, Peter JANACEK, secrétaire national adjoint chargé des adjoints techniques, Stanislas CHAPOVALOFF secrétaire national adjoint chargé des ouvriers d'Etat et Sabrina LHOPITAULT chargée de la communication été reçue à la DRCPN par Monsieur Stéphane JARLEGAND adjoint au SDARH, Monsieur Cyril COURTIAT chef du BPATS et de Madame Samia BEN-YOUSSEF adjointe au chef du BPATS.

Cette audience avait pour objet la répartition des postes APST en Police.

- Le SNAPATSI a rappelé sa volonté de valorisation des fonctions de nos collègues adjoints techniques.
- Le SNAPATSI a demandé une répartition équilibrée entre les trois spécialités : ATP2 spécialité cuisiniers, gérants et entretien/matériel.
- Pour rappel, ces nominations se feront rétroactivement au titre de 2017.
- Le SNAPATSI veillera à ce que les 90 postes créés soient tous occupés !
- A ce stade des négociations, la durée dans l'emploi fonctionnel et son nombre de renouvellements n'est pas arrêté.
- Ceci dans la prolongation du protocole du 11 Avril 2016 dont SEUL le SNAPATSI est signataire.

**La DRCPN est la SEULE autorité compétente et  
décisionnaire pour la répartition des postes APST.**

***Le SNAPATSI défend votre carrière.***

